

L'économiste

Le Journal des décideurs

du Bénin

AGI
AFRICAIN DE GESTION ET D'INTERMEDIATION

SOCIETE DE BOURSE

Immeuble de l'Africaine des Assurances
Face à la Direction de l'Emigration Immigration

01 BP 8568 RB Cotonou
contact@agi-agi.com
+229 21 31 87 33
+229 21 31 60 65

Premier Quotidien Economique du Bénin N° 0997 MISP/DC/SG/DAI/SCC du 25/10/07 E-mail: leconomistbenin1@gmail.com Tél:00229 97096417

www.leconomistebenin.com

Bourse Uemoa

La BRVM ouvre en hausse

La BRVM ouvre sa séance de cotation du jour en hausse par rapport à la séance précédente... • (Page 07)

Photographie à l'ère des Smartphones

Quand une avancée menace un métier de disparition

Chaque avancée de la science engendre d'une manière ou d'une autre, des conséquences sur la vie de l'humanité. • (Page 9)

Union africaine au G20

L'Egypte, le Ghana et le Sénégal plaident pour un siège permanent

L'Afrique du Sud est jusqu'ici le seul membre permanent du G20 issu du continent ... • (Page 06)



Younes ZOUHAR, Représentant Résident du FMI à propos des 650 millions de dollars accordés au Bénin • (Page 03)

« Le Bénin : 1^{er} pays bénéficiaire de crédit combiné élevé »



«Coopération bilatérale

• (Page 02)

Les enjeux liés à l'arrivée d'Emmanuel Macron au Bénin

Santé et sécurité au travail

MCA-Bénin II équipe la SBEE à hauteur de 194 millions FCFA

Au service de l'offre énergétique de qualité au Bénin, le Millenium Challenge Account (MCA-Bénin II) ... • (Page 04)

Lutte anti-corruption

La 8ème AG des parlementaires africains s'ouvre à Cotonou, ce jour

Au titre de sa rencontre biennale, le Réseau des Parlementaires Africains Anti-Corruption (APNAC) ... • (Page 04)

Santé

De nombreux réfugiés et migrants demeurent dans la vulnérabilité

Les résultats en matière de santé de millions de réfugiés et de migrants en situation de vulnérabilité, sont moins bons que ceux des communautés... • (Page 11)

Sécurité alimentaire

4 mesures urgentes à prendre, selon les experts

En juin 2022, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë est passé à 345 millions dans 82 pays, ... • (Page 11)



POUR TOUT REABONNEMENT
15 JOURS OFFERTS
A TOUT CANAL+

ON N'A PAS FINI DE VOUS SURPRENDRE !



«Coopération bilatérale

Les enjeux liés à l'arrivée d'Emmanuel Macron au Bénin

Le président français Emmanuel Macron sera à Cotonou ce mercredi 27 juillet 2022 dans le cadre de sa tournée africaine. Quelques enjeux sous-tendent cette visite stratégique du premier magistrat de la France au Bénin et dans les autres pays africains.

• Falco VIGNON

Selon l'agenda du Président Macron, c'est dans la matinée de ce mercredi 27 juillet 2022 qu'il est attendu à Cotonou. A midi, il aura un tête-à-tête avec le chef de l'Etat béninois Patrice Talon. Au terme de l'entretien, Emmanuel Macron va visiter l'exposition Art du Bénin. Une conférence de presse est prévue juste après la visite. Les deux délégations sont conviées à un déjeuner au restaurant La Paillote. Dans l'après-midi, le président français va se rendre au lycée français Montaigne de Cotonou. Objectif : discuter des projets sportifs en présence du ministre Oswald Homeky, son conseiller et invité Jean-Marc Adjovi Boco, et plusieurs autres autorités. A Sémé-City, il échangera avec des étudiants. Selon le programme, Emmanuel Macron quitte Cotonou jeudi 28 juillet en début de matinée pour continuer sa tournée africaine en direction de la Guinée-Bissau. Emmanuel Macron sera accueilli à l'aéroport Cardinal Bernardin Gantin de Cotonou vers 11h en provenance de Yaoundé (Cameroun), deuxième étape de sa tournée africaine. Il faut rappeler que le 13 juillet dernier, à la veille de la Fête nationale, le président français Emmanuel Macron s'est adressé aux forces armées. Dans un discours depuis le siège du ministère de la Défense à Paris, il a notamment indiqué que l'armée française et tous ses dispositifs en Afrique allaient être repensés. Il faut préciser que la France a restitué en novembre 26 œuvres des trésors royaux d'Abomey pillés au XIXe siècle. Cette visite pourra être l'occasion pour le président Talon de récla-



mer la restitution d'autres œuvres.

Pourquoi la visite de Macron dans quelques pays en Afrique ?

C'est la première tournée africaine du second mandat d'Emmanuel Macron. Selon le programme officiel de la tournée, Emmanuel Macron, président de l'ancienne puissance colonisatrice, sera dans la soirée du 25 juillet 2022 pour la première étape de sa tournée inaugurale sur le continent depuis sa récente réélection. Une rencontre et une conférence de presse conjointe sont prévues avec le président Paul Biya. Le voyage du président, au Cameroun, au Bénin et en Guinée-Bissau, intervient à un moment où la France est en perte de vitesse dans ses anciennes colonies. Pour rappel, le chef de l'Etat entend signifier, dès le début de son second quinquennat, que le « renouvellement » des relations entre Paris et les capitales africaines reste « une priorité politique », en dépit du retrait forcé des troupes françaises du Mali et de la rivalité de fait engagée avec Moscou dans une partie du continent. En 2017, le contexte était bien

différent. A peine élu, Emmanuel Macron avait effectué son premier voyage sur le continent à Gao, au Mali, pour y soutenir les soldats de l'opération antiterroriste « Barkhane ». Aujourd'hui, la France est contrainte à un peu glorieux retrait militaire du pays, après l'intrusion des mercenaires russes de Wagner, qui soutiennent la junte. Et son influence sur le continent n'a jamais été soumise à une telle remise en cause dans les rues d'Afrique francophone. « Notre objectif n'est pas d'être moins présents au Sahel comme en Afrique, bien au contraire, explique désormais la présidence, mais il va falloir que l'on apprenne à se voir autrement et à être vu autrement ». De plus, ce déplacement dans « des zones d'intérêts stratégiques » est donc une façon de ne pas perdre davantage de terrain : le Cameroun et le Bénin sont deux pays d'Afrique francophone qui, pour des raisons différentes, tiennent une place particulière dans les relations franco-africaines. Cette visite, pour le président Macron, va renforcer les relations d'abord entre la France et ses pays pour ne pas les perdre. Car, la France ne digère pas l'influence de la Russie et de la Chine sur le continent africain.

AUX DECIDEURS...

Africain, malheur de lui-même !

En 1986, l'essayiste et historien français d'origine malienne Tidiane Diakité publiait : L'Afrique malade d'elle-même. 24 ans plus tôt en 1962, l'agronome français, René Dumont connu pour son combat pour le développement rural des pays pauvres et son engagement écologiste publiait : L'Afrique noire est mal partie. Les deux titres si proches par la sémantique abordent pratiquement la même thématique et aboutissent au même réquisitoire. Les deux auteurs décrivent méthodiquement les handicaps du continent africain, les problèmes de corruption, les conséquences de la décolonisation. René Dumont dresse un constat peu encourageant de l'Afrique sub-saharienne qu'il parcourt et observe. Dans un contexte de décolonisation optimiste, sa voix de théoricien mais aussi d'homme de terrain s'élève à contre-courant des discours et des pratiques des élites issues des indépendances, pour sommer les Africains de reprendre en main leur agriculture en parvenant notamment à établir une culture vivrière locale - et à éradiquer ainsi la faim. L'Afrique noire est mal partie demeure une référence dans les débats sur la suffisance alimentaire en Afrique sub-saharienne. Charlotte Paquet Dumont replace l'œuvre dans son contexte tandis qu'Abdou Diouf et Jean Ziegler, dans les deux préfaces à cette édition, examinent l'analyse de René Dumont dans l'évolution de cinq décennies.

Tidiane Diakité dans L'Afrique malade d'elle-même abonde dans le même esprit en dénonçant les flatteries des pays plus avancés qui ignorent ou feignent d'ignorer certaines réalités. La France à qui un si long commerce de l'Afrique noire aurait dû permettre d'être au fait de certaines réalités intimes du continent africain se complaît dans une attitude qu'on ne peut guère qualifier d'attitude de vérité à l'égard de l'Afrique. Cette attitude se résume par des flatteries continuelles ; on parle alors de sérieux dans des pays où il existe tout sauf le sérieux ; on parle de progrès là où le déclin est manifeste ; on qualifie de courageux un peuple qui consacre le plus clair de son temps à danser, à boire et à mendier.

Aujourd'hui encore, en plein 21ème siècle, c'est l'ex DG de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) du Burkina Faso qui revient sur la même réalité en dénonçant la mentalité rétrograde des Africains. « Le plus grand défi dans nos entreprises de fabrication n'est pas la puissance ou l'infrastructure, le plus grand défi est d'obtenir un personnel honnête », raconte le banquier. Il comprend aujourd'hui pourquoi les entreprises africaines comme le groupe Dangote embauchent les Indiens alors qu'il y a beaucoup d'Africains au chômage. En fait, l'Africain d'aujourd'hui n'est pas prêt à s'affranchir des idées qui le retardent. En effet dans une entreprise, tous les agents semblent avoir pour mission de voler autant que possible, de gonfler des factures, enregistrant moins que le nombre réel d'unités produites.

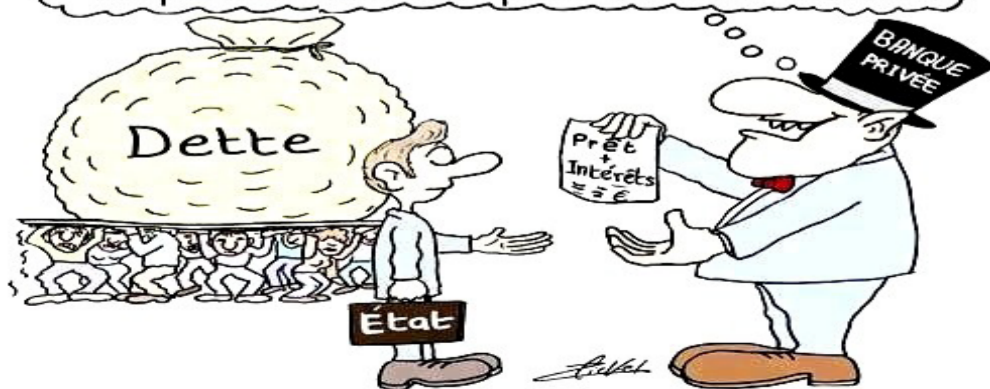
Le pire dans tout cela, c'est que toutes les fraudes ne sont pas commises par une seule personne. Ce sont généralement de nombreux membres du personnel qui s'entendent les uns avec les autres, de la production aux ventes, en passant par les finances, même la direction. Il y a de quoi faire changer d'avis à ceux qui faisaient de procès au groupe Dangoté. La situation est devenue si mauvaise à un moment donné que pour ces derniers, les principaux critères pour embaucher du personnel n'étaient plus la compétence ou les certificats, mais l'honnêteté. Au moins, les compétences et les aptitudes peuvent être acquises, mais une fois que vous êtes malhonnête, vous êtes irrécupérable. Nous nous plaignons toujours de l'économie et du fait qu'il n'y a pas d'emplois. Je connais des gens à l'étranger qui auraient adoré créer des entreprises créatrices d'emplois en Afrique, mais ils ne le peuvent pas parce qu'ils ne peuvent pas demander à une personne de confiance de la diriger. Les regrets de Karim Koné.

Jean-Claude KOUAGOU

Cari du jour

L'incroyable escroquerie

Je prête du virtuel pour récolter du réel.



Eco secret

BCEAO : 21,4 milliards d'euros de réserve au 31 décembre 2021

Les avoirs officiels de réserve de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) se sont établis à 14.040 milliards de FCFA (21,4 milliards d'euros) à fin décembre 2021 contre 11.731 milliards de FCFA (17,9 milliards d'euros) un an plus tôt, soit une hausse de 2.309 milliards de FCFA (3,5 milliards d'euros, +20%) sur une année. C'est ce qu'indique le rapport annuel de l'institut d'émission des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa). En application de la réforme monétaire décidée par les chefs d'Etat de la région, lit-on dans le document.

Younes ZOUHAR, Représentant Résident du FMI à propos des 650 millions de dollars accordés au Bénin

« Le Bénin : 1er pays bénéficiaire de crédit combiné élevé »

Le conseil d'administration du FMI a approuvé vendredi dernier un accord financier au profit du Bénin. Un financement qui devrait permettre au Bénin de recevoir sur 42 mois, environ 650 millions de dollars. Younes Zouhar, représentant résident du FMI au Bénin éclaire davantage les lecteurs sur le contenu de ce programme.

Le Fonds Monétaire International a approuvé vendredi dernier un important accord de financement. Pouvez-vous nous dire dans quel cadre entre cet appui du FMI ?

En effet, le conseil d'administration du FMI a approuvé le vendredi dernier un accord financier au titre duquel le Bénin devrait recevoir sur 42 mois, environ 650 millions de dollars. Je souhaite clarifier que c'est le programme du Bénin qui est appuyé par l'accord financier qui a été approuvé vendredi dernier. Les objectifs du programme de manière générale sont ceux déclinés dans le plan national de développement économique et social et le PAG 2021-2016. En particulier, je voudrais souligner trois objectifs :

Tout d'abord, l'augmentation des dépenses sociales pour renforcer, par exemple, le système de la protection sociale, et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Le deuxième objectif consiste à générer de nouveaux espaces budgétaires



afin de permettre de financer les dépenses sociales de manière soutenable. Il y a à ce niveau deux leviers pour une meilleure mobilisation des recettes fiscales afin de réaliser le potentiel fiscal de Bénin. Et à travers aussi une meilleure efficacité des dépenses publiques. Cela veut dire une meilleure gestion des investissements publics et une transition graduelle vers des transferts sociaux, des subventions mieux ciblées vers les ménages vulnérables. Enfin, l'autre objectif important que soutient le programme est celui de l'amélioration de la gouvernance, ce qui est de nature à stimuler le rôle du secteur privé dans l'économie.

Le Bénin est-il le seul pays à bénéficier de ce financement du FMI en ce moment ?

Le Bénin n'est pas le seul à bénéficier de financements

auprès du FMI. Plusieurs pays bénéficient de financements du FMI. Par contre, Le Bénin est le premier à bénéficier de ce type de mécanisme qui combine deux instruments de financement avec un accès élevé, c'est ce qu'on appelle un crédit combiné élevé.

Pour mieux clarifier, ce mécanisme adopté par le FMI en 2020 vise à soutenir les pays membres ayant des besoins de financement exceptionnels de leur balance des paiements et qui ont démontré des capacités institutionnelles suffisantes pour mettre en œuvre un programme dont les montants dépassent la limite normale d'accès combiné pour un accord mixte MEDC/FEC.

Ce qu'il faut retenir, c'est que la conclusion du programme témoigne de la bonne qualité des capacités institutionnelles du Bénin et permet l'accès à des financements importants. A titre de comparaison, le

programme qui vient d'être approuvé vendredi dernier se chiffre à environ 650 millions de dollars. Ce qui représente plus de 4 fois le montant initial dans le cadre du programme de 2017 qui se chiffrait à 150 millions de dollars.

Qu'est ce qui peut justifier ce financement maintenant ?

En plus d'appuyer le plan de développement national, le programme se justifie, tout d'abord, par le besoin de combler les gaps de financements importants au niveau du budget qui sont en relation avec la gestion des effets persistants de la COVID-19, les défis sécuritaires à caractère régional au nord du pays, et enfin les effets de la hausse des prix des matières de base et de produits énergétiques à la suite de la guerre en Ukraine.

A côté de cela, il convient

de noter que le programme s'accompagne par le renforcement des capacités. D'ailleurs, des missions d'assistance technique sont déjà en cours dans le domaine de la gouvernance et de la mobilisation des recettes fiscales.

Et enfin, et c'est très important. Il y a aussi l'effet catalyseur attendu du programme. Le programme donne un signal fort aux différents partenaires économiques et investisseurs potentiels quant à la crédibilité des politiques économiques nationales et rassure par rapport à la poursuite des réformes... cela est de nature à entraîner une plus grande mobilisation des financements auprès des partenaires de développement et également renforcer la confiance des investisseurs.

Les politiques économiques mises en œuvre actuellement et dans les années à venir vont dans le sens du renforcement de la stabilité économique et le renforcement des bases d'une croissance forte et soutenue.

Quelle est la période que couvre cet important financement ? Quand les fonds seront disponibles pour le Bénin ?

Les 650 millions de dollars seront étalés en 8 tranches sur 42 mois (3 ans et demi) avec un décaissement chaque six mois. Le premier décaissement a été déjà effectué et porte sur environ 140 millions de dollars. La particularité de ce programme, au-delà du montant et de la durée, est que les décaissements ne sont pas à part égales. Ils

seront plutôt plus importants durant l'année 2020 pour accommoder le besoin d'augmenter les dépenses notamment les dépenses sociales au vu des défis que j'ai mentionnés auparavant. Ceci dit, les décaissements resteront importants au-delà de 2022.

Pour financer les pays membres, le FMI exige des préalables. Est-ce qu'il y a des conditionnalités à remplir avant chaque décaissement ?

Tout à fait. Tout programme du FMI implique la réalisation d'un certain nombre de critères ou conditionnalités... ce sont en quelque sorte des balises pour le programme qui permettent de s'assurer que la mise en œuvre du programme est bien alignée avec les objectifs.

Il est important de préciser que ces conditionnalités sont fixées par les autorités en concert avec la mission du FMI. Il y a les critères quantitatifs. Ces critères portent notamment sur le niveau du déficit budgétaire, à la non-accumulation d'arriérés sur la dette extérieure et au plancher sur les dépenses sociales.

Il y a des repères structurels qui portent, dans le cadre de ce programme, par exemple sur l'amélioration de la publication de l'information sur les marchés publics, la rationalisation des exonérations fiscales, et la finalisation du registre social qui recense les personnes et les ménages vulnérables.

Entretien réalisé par Gédéon VEGBA (Collaboration Extérieure)

Baromètres Bénin

Référentiel			Référentiel		
Données Démographiques	Valeur	Sources	Economie	Valeur	Sources
Population	11,49 millions d'habitants	Statistiques mondiales (2018)	Croissance économique	6,7	BAD 2020
Densité de la population	100,17 hbtt/Km ²	Statistiques mondiales (2018)	Pib par habitant	2415 \$	2018
Population de moins de 15 ans	45%	FMI (2014)	Taux d'inflation	-1,1%	Institut national de la statistique et de l'analyse économique (Insaec), 2019
Espérance de vie à la naissance	61,47 ans	Statistiques mondiales (2015)	Taux de croissance annuel du PIB	7,2 %	juin 2019
Taux d'urbanisation	44%	Institut national de la statistique et de l'analyse économique (Insaec), 2015	Compte courant / PIB (%)	-10,8	Décembre 2017
Population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour	36%	Statistiques mondiales (2016)	Taux de chômage	2,1%	Statistiques mondiales (2019)
Age médian femme	18,3 ans	Statistiques mondiales (2015)	Ratio de la dette publique au PIB (%)	26,2%	Décembre 2018
Age médian homme	17,5 ans	Statistiques mondiales (2015)			
Indice de fécondité	4,9 enfants par femme	FMI (2014)			
Taux de natalité	36,40 o/∞	Statistiques mondiales (2018)			

Lutte anti-corruption

La 8ème AG des parlementaires africains s'ouvre à Cotonou, ce jour

Au titre de sa rencontre biennale, le Réseau des Parlementaires Africains Anti-Corruption (APNAC) se réunit à Cotonou dès ce jour. Prévues pour durer quatre (04) jours, ce conclave s'intéressera à plusieurs thématiques en lien avec la lutte contre la corruption sur le continent.

● Sylvestre TCHOMAKOU

« Créer des synergies pour une lutte efficace contre la corruption en Afrique : le rôle du parlement et des parlementaires ». C'est le thème autour duquel s'ouvre, ce jour, la 8ème Assemblée générale du Réseau des Parlementaires Africains Anti-Corruption (APNAC), une organisation créée depuis 1999 à Kampala, en Ouganda. Intervenant dans un contexte où la relance post Covid-19 exige des pays une gestion transparente et efficiente des ressources, cette AG biennale sera, non seulement l'occasion pour les participants d'explorer les moyens de renforcer et de repositionner le Réseau en tant que partenaire clé dans la lutte anti-corruption en Afrique, mais aussi de discuter du modèle de financement optimal, et d'élaborer des stratégies pour lever des fonds au profit du Réseau. A cet effet, plusieurs communications sont prévues, à savoir : « Lutte contre la Corruption dans le système législatif en Afrique » ; « Mise en place d'un mécanisme africain de responsabilisation sur la dette et la relance économique après le Covid-19 » ; et « les stratégies pour pérenniser le Réseau à travers la mobilisation des ressources et des partenariats durables ». Outre de permettre l'élection des nouveaux membres du Conseil d'administration du réseau, cette AG permettra d'examiner les différents rapports produits de 2018 à 2022 aussi bien par le Conseil d'Administration, que par les sections nationales. La tenue



Le Pdt Louis Vlavonou et son homologue Adama Bictogo (Côte-d'Ivoire)

du forum des partenaires ; l'exploration des nouvelles orientations et les perspectives seront débattues. Le choix du Bénin pour abriter la 8ème AG du réseau, selon certaines indiscretions, s'explique par la volonté affichée du gouvernement du Président Talon de lutter contre la corruption, à travers les nombreuses réformes mises en œuvre. Il s'agit donc, à travers cette rencontre, de repenser le Réseau APNAC, et le repositionner en tant que partenaire privilégié dans la lutte contre la corruption en Afrique.

Zoom sur l'APNAC

Le Réseau des Parlementaires Africains Anti-Corruption (APNAC) a été créé en février 1999 à Kampala, en Ouganda lors du séminaire sur le thème : "Le Parlement et la Bonne Gouvernance : Vers un nouvel agenda pour contrôler la corruption en Afrique". Depuis sa naissance, l'APNAC fait la promotion de la reddition de comptes, la transparence et la participation publique dans le

processus de gouvernance. Avec sa vision de devenir le principal Réseau de parlementaires contre la corruption, l'APNAC a grandi au fil des années et compte aujourd'hui plus de 20 Sections Nationales à travers le continent. L'APNAC est un réseau régional, continental ; il appartient à une organisation mondiale, la GOPAC qui est l'Organisation Mondiale des Parlementaires contre la Corruption. Son Secrétariat autrefois basé à Nairobi au Kenya, a été délocalisé à Accra au Ghana depuis 2010. Il fournit un soutien technique au Conseil d'Administration et coordonne/supervise les activités des diverses sections nationales membres. Les sections nationales de L'APNAC sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Congo Brazzaville, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mozambique, le Niger, le Nigeria, l'Ouganda, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal, la Tanzanie, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe.

Santé et sécurité au travail

MCA-Bénin II équipe la SBEE à hauteur de 194 millions FCFA

Au service de l'offre énergétique de qualité au Bénin, le Millenium Challenge Account (MCA-Bénin II) vient de mettre à la disposition de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE), un lot d'équipements de protection individuelle au travail.

● Sylvestre TCHOMAKOU

Combinaisons ignifugées avec protection contre l'arc électrique ; Lampes frontales ; paires de chaussures de sécurité de différentes tailles ; paires de gants isolants ; casques électricien avec visières intégrale et jugulaires ; lunettes de protection ; ensembles d'Harnais et de sécurité ; cravates d'encrage ; dispositif antichute et de Kit d'évacuation manuelle ; ce sont entre autres les dons du Millenium challenge Account (MCA-Bénin II) à la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE). D'un coût total de 300.000 dollars soit 194 millions F CFA, ce don vise à offrir une meilleure sécurité au travail, au personnel



d'exécution de la SBEE qui évolue dans un environnement de risques importants voire mortels. A en croire Christopher Davis, Directeur résident par intérim du MCA-Bénin II, ce dispositif permettra à la SBEE de renforcer son système de gestion de la santé et sécurité au travail, afin de pouvoir être à la hauteur des attentes du programme MCA II et de garantir la sécurité à ses braves travailleurs. C'est alors que le Coordonnateur National du MCA-Bénin II, Gabriel Dègbègni, va ajouter que ces équipements permettront « l'intervention en toute sécurité des agents sur les ouvrages électriques de la SBEE ». Ainsi, en dehors d'investir pour un réseau électrique de qualité, le MCA-Bénin II fait de la santé et de la sécurité au travail, une priorité.



Baromètres Bénin

Bénin Production industrielle	10,70%	Trading economics
Bénin Inflation alimentaire	-6,30%	Trading economics
Efficacité des pouvoirs publics	-0,50	Trading economics
Emission de CO2	0,614 tonnes métriques par habitant	Banque mondiale (2014)

Climat des affaires	52.4 points	Banque mondiale 2019
Indice de prospérité	-2 rang	Institut Legatum

Référentiel		
Indices	Valeur	Sources
Indice GINI	43,4%	2016
Indice de la compétitivité mondiale	3,5%	2016
Indice des prix à la consommation (IPC)	100,50 points	Statistiques mondiales
Indice Bénin de la liberté humaine	7,32	Institut Fraser 2022
Indice de démocratie	5,74 points	The Economist
Indice de développement humain (Idh)	0,515 points	PNUD 2018
Indice de liberté de presse	31,74 points	Reporters Sans Frontières 2019
Indice de corruption	40 points	Transparency international 2019

Position du Bénin dans la sous-région			
Indices	Rang UEMOA	Rang mondial	Source
Développement humain	1er	163ème sur 189 pays	PNUD
Démocratie	2ème	81ème	The Economist
liberté de presse	5ème	96ème	Reporters Sans Frontières
Corruption	3ème	85ème sur 180 pays	Transparency international
Liberté Humaine	1er	76ème	Institut Fraser 2022
Prospérité	3ème	25ème (plan Africain)	Institut Legatum

Indicateurs économiques du Bénin

Indicateurs de croissance

Indicateur de croissance	2015	2016	2017	2018 (e)	2019 (e)
PIB (milliards USD)	8,30	8,58 e	9,41 e	10,62	11,56
PIB (croissance annuelle en %, prix constant)	2,1	4,0 e	5,4 e	6,0	6,3
PIB par habitant (USD)	764 e	771 e	826 e	910	969
Endettement de l'Etat (en % du PIB)	42,425	50,267	53,364 e	53,557	51,546
Taux d'inflation (%)	0,3	-0,8	2,0 e	2,1	2,0
Balance des transactions courantes (milliards USD)	-0,70	-0,62 e	-0,82 e	-0,75	-0,80
Balance des transactions courantes (en % du PIB)	-8,4	-7,2 e	-8,7 e	-7,1	-6,9

Source : FMI - World Economic Outlook Database - Dernières données disponibles. Note : (e) Donnée estimée

Indicateurs monétaires	2013	2014	2015	2016	2017
Franc CFA BCEAO (XOF)- Taux de change annuel pour 1 EURO	630,96	630,63	631,22	630,86	531,31

Source : Banque Mondiale - Dernières données disponibles.

Les principaux secteurs économiques

Répartition de l'activité économique par secteur	Agriculture	industrie	Services
Emploi par secteur (en % de l'emploi total)	43,2	18,5	38,3
Valeur ajoutée (en % du PIB)	25,6	23,4	51,1
Valeur ajoutée (croissance annuelle en %)	4,4	4,5	3,6

Source : Banque Mondiale - Dernières données disponibles.

Les indicateurs de Commerce

Indicateurs du commerce extérieur	2012	2013	2014	2015	2016
Importations de biens (millions USD)	2.339	3.010	3.823	3.028	2.251
Exportations de biens (millions USD)	1.443	1.982	2.563	2.032	1.354
Importations de services (millions USD)	575	761	884	n/a	712
Exportations de services (millions USD)	414	500	456	n/a	382
Importations de biens et services (croissance annuelle en %)	12,3	30,0	16,1	-8,4	1,4
Exportations des biens et services (croissance annuelle en %)	24,1	20,7	24,8	-10,1	7,0
Balance commerciale (hors services) (millions USD)	-559	-612	-710	-505	-669
Commerce extérieur (en % du PIB)	59,7	69,5	76,5	68,0	70,2
Importations de biens et services (en % du PIB)	35,1	41,3	44,5	39,8	39,7
Exportations des biens et services (en % du PIB)	24,6	28,2	32,1	28,2	30,5

Source : OMC - Organisation Mondiale du Commerce ; Banque Mondiale, dernières données disponibles

Principaux pays partenaires

Principaux clients (% des exportations)	2015
Inde	13,0 %
Niger	9,6 %
Malaisie	8,8 %
Singapour	7,9 %
Vietnam	7,5 %
Bangladesh	7,4 %
Nigeria	6,3 %
Chine	5,3 %
Indonésie	3,7 %
Pakistan	2,8 %

Source : Comtrade, dernières données disponibles

Principaux fournisseurs (% des importations)	2015
France	11,7 %
Chine	10,8 %
Inde	9,8 %
Togo	8,5 %
Thaïlande	7,7 %
Espagne	6,0 %
Belgique	4,9 %
Etats-Unis	3,3 %
Nigeria	3,3 %
Pays-Bas	3,2 %

Source : Comtrade, dernières données disponibles

Investissement
Les IDE en chiffres

	Bénin	Afrique Subsaharienne	Etats-Unis	Allemagne
Index de transparence des transactions*	7,0	5,0	7,0	5,0
Index de responsabilité des managers**	1,0	4,0	9,0	5,0
Index de pouvoir des actionnaires***	5,0	5,0	4,0	8,0
Index de protection des investisseurs****	4,0	4,3	6,5	6,0

Source : Doing Business - Dernières données disponibles.

Note: *Plus l'index est grand, plus les transactions sont transparentes. **Plus l'index est grand, plus les managers sont personnellement responsables. *** Plus l'index est grand, plus les actionnaires ont le pouvoir de défendre leur droit. **** Plus l'index est grand, plus la protection des actionnaires est importante.

	2014	2015	2016
Investissement Direct Etranger			
Flux d'IDE entrants (millions USD)	405	150	161
Stocks d'IDE (millions USD)	1.607	1.666	1.690
Nombre d'investissements Greenfield***	1	5	0
IDE entrants (en % de la FBCF****)	14,6	6,8	7,7
Stock d'IDE (en % du PIB)	16,5	20,1	19,7

Source : CNUCED - Dernières données disponibles.

Note : * L'indicateur de Performance de la CNUCED est basé sur un ratio entre la part du pays dans le total mondial des IDE entrants et sa part dans le PIB mondial. ** L'indicateur de Potentiel de la CNUCED est basé sur 12 indicateurs économiques et structurels tels que le PIB, le commerce extérieur, les IDE, les infrastructures, la consommation d'énergie, la R&D, l'éducation, le risque pays. *** Les investissements greenfield correspondent à la création de filiales ex-nihilo par la maison mère. **** La formation brute de capital fixe (FBCF) est un indicateur mesurant la somme des investissements, essentiellement matériels, réalisés pendant une année.

PIB	dernier	Référence	Précédent
Taux de croissance annuelle du PIB	5,5	Mars 2018	5,5
PIB	9,27 milliards USD	Déc 2017	8,57
Pib par habitant	860 USD	Déc 2017	837
Pib par habitant Ppp	2064 USD	Déc 2017	2010
Prix constant du Pib	4095 de FCFA- Milliards	Déc 2016	3939
Pib de l'agriculture	855 de FCFA- Milliards	Dec 2016	878
Pib de la fabrication	874 de FCFA- Milliards	Dec 2016	779
Pib du secteur des mines	14,7 de FCFA- Milliards	Dec 2016	10,7
Pib de l'administration publique	316 de FCFA- Milliards	Déc 2016	315
Pib des services	1510 de FCFA- Milliards	Déc 2016	1491

Source : trading economics

Tarifs	Dernier	Référence	Précédent
Taux d'inflation	0.8%	Mai 2018	1.9
L'inflation alimentaire	1.8%	Mai 2018	5.3
Indice des prix à la consommation	113 Index-Points	Mai 2018	113
CPI Housing Services publics	115 Index-points	Mai 2018	115
CPI Transport	114 Index-Points	Mai 2018	114

Source : trading economics

Argent	Dernier	Référence	Précédent
taux d'intérêt	4.5%	Juin 2018	4.5
Fort taux d'intérêt	6.93%	Déc 2016	6.99
Taux interbancaire	5.08%	Mai 2018	3.75

Source : trading economics

Commerce	dernier	Référence	Précédent
Balance commerciale	-190 FCFA - Milliards	Mars 2018	-408
Exportations	147 FCFA - Milliards	Mars 2018	82.05
Importations	338 FCFA - Milliards	Mars 2018	490
Compte courant	-809 USD million	Dec 2016	-745
Compte courant par rapport au PIB	-7.1%	Dec 2016	-6.5
Indice de terrorisme	0	Dec 2016	0

Source : trading economics

Gouvernement	dernier	Référence	Précédent
La dette publique au PIB	23.2%	Dec 2016	21.3
Budgets du gouvernement	-5.8% of GDP	Dec 2017	-6.2
Cote de crédit	30	-	-
Dépenses militaires	112 USD Million	Dec 2017	79.58

Source : trading economics

Entreprise	dernier	Référence	Précédent
Vitesse Internet	1517KBps	Mars 2017	1642
Adresses IP	5580 IP	Mars 2017	5652
Utilisation de la capacité	57.9%	Mars 2018	63.4
Indice de compétitivité	3.47 points	Dec 2018	3.47
Compétitivité rang	120	Dec 2018	124
Indice de la corruption	39 Points	Dec 2017	36
Corruption rang	85	Dec 2017	95
Facilité de faire des affaires	151	Dec 2017	155
Production industrielle	5.4%	Mars 2018	26.6
Indice économique avancée	0.8%	Fev 2018	0.7

Inflation

Les prix des fruits et légumes ont flambé de 11 % entre 2021 et 2022

Ça commence à faire cher les cinq fruits et légumes par jour... Entre 2021 et 2022, le panier de fruits et légumes issus de l'agriculture conventionnelle (non biologique) « a augmenté de 11 % soit deux fois plus que l'inflation pourtant déjà très forte », révèle Familles rurales dans un communiqué. Pour les fruits, la hausse moyenne est de 8 % et pour les légumes de 15 %. Dans le bio, plus cher, les hausses sont moins prononcées, avec +4 % pour les fruits et même une baisse de 3 % du prix des légumes. Ces augmentations sont très disparates selon les produits. Pour ceux de l'agriculture conventionnelle, on retrouve la pastèque (+40 % en un an), la pêche (+25 %), le poivron (+37 %), la tomate grappe (+31 %) ou les haricots verts (+21 %) font aussi partie des produits les plus inflationnistes. A contrario, les oignons (-14 %), pommes (-7 %) ou carottes (-3 %) sont moins chers en moyenne que l'année précédente. En agriculture biologique, la pêche (+28 %), le citron jaune (+13



%), la pastèque (+11 %) et le poivron (+10 %) sont les produits dont le prix a le plus progressé, tandis que de nombreux légumes ont vu leur prix stagner ou baisser.

La faute à la hausse des coûts de production

La cause de ces hausses de prix « tient essentiellement au choc inflationniste subi également par les producteurs, lequel a engendré une forte hausse des coûts de production et de conditionnement », constate Familles rurales. La progression plus limitée des prix du bio

s'explique selon l'association par l'utilisation moindre d'intrants et surtout par une difficulté plus importante à écouler la production, les consommateurs « semblant s'être détournés des produits alimentaires les plus onéreux ». De façon plus étirée dans le temps, « de mai 2012 à mai 2022, les prix des fruits frais ont augmenté de +42 % et ceux des légumes frais de 37 % ». Dans le même temps, les prix de l'alimentation et l'indice général des prix à la consommation « ont augmenté respectivement de 15 % et de 13 % ».

20 MINUTES

Sobriété énergétique

Après l'alimentaire, les grandes enseignes spécialisées s'engagent



La sobriété énergétique « fait tache d'huile » parmi les commerçants. Après les commerces alimentaires, de grandes enseignes de la distribution spécialisée, comme Décathlon, Ikea ou Fnac-Darty, vont rejoindre le protocole visant à diminuer la consommation énergétique des magasins, a annoncé lundi France Commerce. « Nous nous réjouissons de la mobilisation des grandes enseignes de la distribution, face à cet enjeu de sobriété énergétique et de réduction de notre consommation d'électricité », a déclaré dans un communiqué Jacques Creyssel, le porte-parole de France Commerce, qui réunit des enseignes du commerce alimentaire et non-alimentaire. Les efforts de ces marques (Boulangier, Electro Dépôt, Brico Dépôt, Castorama, Décathlon, Fnac-Darty, Ikea, Leroy Merlin) illustrent selon lui « le caractère responsable de (leur) secteur, engagé depuis longtemps pour réduire son impact environnemental ». « Je salue les annonces des

grandes enseignes de la distribution spécialisée (bricolage, électroménager, ameublement...) pour baisser la consommation électrique de leurs magasins », a réagi Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, dans une déclaration transmise à l'AFP. « En se mobilisant, les grands acteurs de la distribution permettront également aux plus petites enseignes de s'inscrire dans ces efforts sans craindre de perdre en attractivité », a-t-elle ajouté, en rappelant l'objectif d'une baisse de 10 % de la consommation d'énergie nationale d'ici deux ans.

Extinction des enseignes lumineuses, baisse de la température ambiante

Selon France Commerce, le protocole prévoit notamment l'extinction des enseignes lumineuses dès la fermeture du magasin, la réduction de l'intensité lumineuse à l'intérieur avant l'arrivée du public et même lorsqu'il est présent lors

des périodes critiques de consommation, la baisse de la température ambiante des points de vente ou encore la coupure du renouvellement de l'air pendant la nuit. Le président Emmanuel Macron avait expliqué le 14 juillet que l'État préparait un « plan de sobriété » énergétique pour faire face au risque de pénurie liée à la guerre en Ukraine, appelant à « rentrer collectivement dans une logique de sobriété ».

Risque de pénurie d'approvisionnement

La semaine passée, la fédération Perifem, qui rassemble l'ensemble des acteurs de la distribution, avait exposé des « mesures communes et concrètes », annoncées à compter du 15 octobre mais sur lesquelles les professionnels travaillent dès à présent, pour faire face au « risque de pénuries d'approvisionnement électrique annoncées par le gouvernement pour cet hiver ». Des premières mesures avaient été actées par E.Leclerc, Carrefour, Système U, Les Mousquetaires Intermarché, Auchan, Casino, Franprix, Monoprix, Lidl ou encore Picard, et Perifem disait espérer que le protocole serve « de base à l'ensemble des fédérations du commerce et de la distribution pour la généralisation de ces mesures ».

20 minutes

Union africaine au G20

L'Égypte, le Ghana et le Sénégal plaident pour un siège permanent



L'Afrique du Sud est jusqu'ici le seul membre permanent du G20 issu du continent africain, dont les dirigeants réclament de plus en plus de voix dans les organes de gouvernance mondiale. Les ministres des Finances et de l'Économie de l'Égypte, du Ghana et du Sénégal ont plaidé pour l'octroi d'un siège permanent à l'Union africaine (UA) au sein du G20 pour mieux faire entendre la voix du continent dans cet organe de gouvernance mondiale, a rapporté l'agence Bloomberg le mardi 19 juillet, citant une lettre adressée par les trois responsables africains aux ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales du G20. « La présence de l'Afrique en tant que membre permanent par l'intermédiaire de l'Union africaine renforcera le G20. Augmenter la représentation du continent dans les délibérations du G20 permettra une continuité et un engagement plus réactif », ont indiqué les ministres des Finances du Ghana, Ken Ofori-Atta, d'Égypte, Mohamed Maait, et le ministre sénégalais de l'Économie, Amadou Hott, dans leur lettre. Les trois responsables ont également estimé qu'une représentation permanente de l'Afrique au G20 « renforcera l'engagement du continent » auprès de cette instance de gouvernance mondiale regroupant les dix-neuf économies les plus développées de la planète et l'Union européenne, alors que l'ensemble des économies africaines sont aux prises avec l'impact économique de la guerre en Ukraine. Ils ont par ailleurs demandé une injection immédiate de liquidité dans les économies africaines par le biais d'une nouvelle émission de droits de tirage spéciaux [DTS, la réserve de change du FMI, Ndlr], et la relance de l'initiative de suspension du service de la dette (DSSI), un dispositif créé en 2020 par le G20 pour soulager les pays croulant sous le poids de la dette. L'Afrique du Sud est le seul membre permanent du G20 issu d'Afrique. Les dirigeants du continent réclament de plus en plus de voix dans les organes de gouvernance mondiale. Lors d'une rencontre tenue le dimanche 17 juillet, avec la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Kristalina Georgieva, le président indonésien et président en exercice du G20, Joko Widodo, a fait part de son intention d'inviter l'Union africaine à prendre part au Sommet des chefs d'État des vingt économies les plus développées de la planète, prévu en novembre prochain à Bali. Le G20 qui s'est révélé très efficace en 2008 au moment de la crise financière a obtenu quelques résultats concrets dans des dossiers aussi épineux que la lutte contre le changement climatique, l'allègement des dettes des pays les plus pauvres et la fiscalité des multinationales.

Réduction de l'inflation

Le Zimbabwe lance la vente de pièces d'or provenant des mines locales

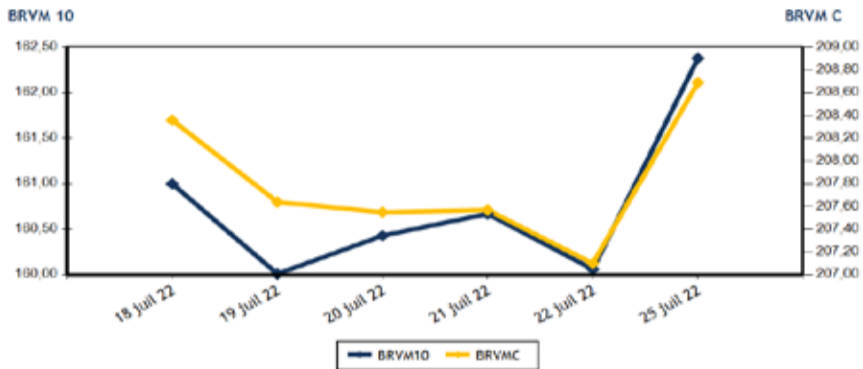
Le Zimbabwe connaît depuis plus d'une décennie l'une des plus fortes dépréciations de devise locale en Afrique avec un taux atteignant 191 % fin juin. Cette situation pousse les populations à rechercher le dollar américain dans les transactions. Au Zimbabwe, le gouvernement propose depuis lundi 25 juillet à la vente au prix international du métal jaune, des pièces d'or pesant chacune une once. Baptisées Mosi-ou-Tunya, du nom en langue locale des célèbres chutes Victoria, elles ont été frappées grâce à l'or extrait des mines locales et sont censées aider l'État à contrer la demande de dollars américains dans un contexte où le taux d'inflation a atteint 191 % à la fin du deuxième trimestre de cette année. Alors que la monnaie locale, le dollar zimbabwéen subit une forte dépréciation, les résidents zimbabwéens se tournent en effet vers le dollar américain pour préserver leur patrimoine. L'or jouant le même rôle d'actif de réserve, l'État propose aux citoyens d'acheter à la place des pièces d'or dont ils pourront physiquement prendre possession et les conserver dans les banques commerciales du pays grâce à un certificat de propriété. Ces pièces sont en outre convertibles en monnaie locale et peuvent être également échangées sur le marché international. « Nous leur donnons un produit alternatif dans lequel ils peuvent investir [au lieu qu'ils] aillent sur le marché parallèle pour chercher une valeur de réserve [en dollar américain] », explique John Mangudya, le gouverneur de la Reserve Bank of Zimbabwe. Si la réduction de l'inflation est l'objectif de la Banque centrale à travers cette opération, plusieurs voix s'élèvent déjà pour contester sa pertinence et son efficacité. Pour l'économiste Gift Mugano, il s'agit d'un retour au 19ème siècle, « lorsque les gens échangeaient avec de l'or », alors que l'économiste Prosper Chitambara considère que « la pièce ne va pas avoir un effet significatif en termes de stabilisation macroéconomique », car les Zimbabwéens sont trop pauvres pour l'acquérir. Pour rappel, avec les diamants et les métaux du groupe de platine, l'or fait partie des ressources minières les plus exploitées au Zimbabwe. Dans le cadre du plan stratégique visant à porter les revenus miniers annuels à 12 milliards \$ d'ici 2023, l'exploitation aurifère doit contribuer à hauteur de 4 milliards de dollars.



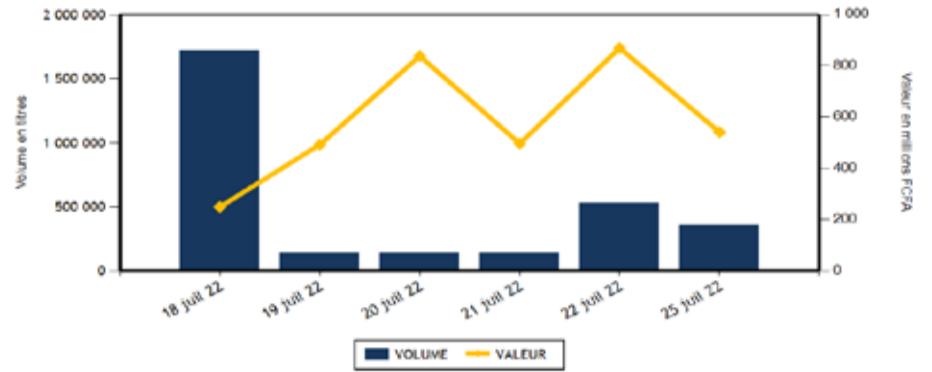
Ecofin du 24 Juillet 2022

BRVM 10 162,38	 BULLETTIN OFFICIEL DE LA COTE	BRVM Composite 208,69
Variation Jour ↑ 1,45 %	N° 141 lundi 25 juillet 2022 Site : www.brvm.org	Variation Jour ↑ 0,77 %
Variation annuelle ↑ 5,78 %		Variation annuelle ↑ 3,17 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	6 282 168 089 386	0,77 %
Volume échangé (Actions & Droits)	354 247	-32,35 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	496 245 420	-38,78 %
Nombre de titres transigés	40	-6,98 %
Nombre de titres en hausse	7	-12,50 %
Nombre de titres en baisse	14	-12,50 %
Nombre de titres inchangés	19	0,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	8 013 796 877 930	0,00 %
Volume échangé	4 476	-24,05 %
Valeur transigée (FCFA)	44 765 500	-24,30 %
Nombre de titres transigés	4	-50,00 %
Nombre de titres en hausse	0	-100,00 %
Nombre de titres en baisse	0	-100,00 %
Nombre de titres inchangés	4	-33,33 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	1 575	6,78 %	6,06 %
SONATEL SN (SNTS)	14 990	3,77 %	7,26 %
SETAO CI (STAC)	1 195	1,70 %	63,70 %
PALM CI (PALC)	12 350	1,23 %	76,68 %
CORIS BANK INTERNATIONAL (CBIBF)	9 000	1,12 %	-14,29 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SICOR CI (SICC)	6 845	-7,44 %	33,69 %
AIR LIQUIDE CI (SIVC)	825	-2,37 %	-7,82 %
ORAGROUP TOGO (ORGT)	3 410	-1,73 %	-18,62 %
SOGB CI (SOGC)	6 000	-1,64 %	20,00 %
SAPH CI (SPHC)	6 100	-1,61 %	17,42 %

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	12	114,78	0,09 %	4,24 %	14 688	83 517 255	28,01
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	477,28	2,91 %	6,33 %	21 653	205 834 055	9,32
BRVM - FINANCES	15	77,23	-0,22 %	0,13 %	282 520	65 963 080	7,46
BRVM - TRANSPORT	2	414,49	0,00 %	-33,38 %	1 232	2 072 650	6,64
BRVM - AGRICULTURE	5	328,88	-0,56 %	35,17 %	12 835	115 095 585	6,24
BRVM - DISTRIBUTION	7	375,39	0,25 %	-7,86 %	21 027	23 418 635	29,29
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 474,49	1,70 %	63,70 %	292	344 160	14,35
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	8,19	
Taux de rendement moyen du marché	6,52	
Taux de rentabilité moyen du marché	7,26	
Nombre de sociétés cotées	46	
Nombre de lignes obligataires	101	
Volume moyen annuel par séance	1 191 996,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	1 569 820 201,17	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	16,50	
Ratio moyen de satisfaction	13,39	
Ratio moyen de tendance	81,16	
Ratio moyen de couverture	123,21	
Taux de rotation moyen du marché	0,03	
Prime de risque du marché	6,31	
Nombre de SGI participantes	26	

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Valeur annuel échangé / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé / capi flottante)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat



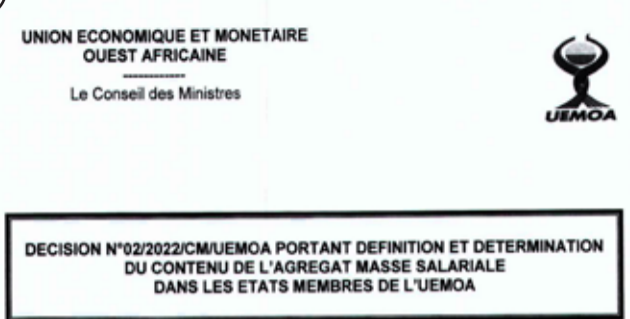
BRVM - BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
 BRVM - Société Anonyme au capital de 3.062.040.000 CFA - RC : CI - ABJ - 1997 - B - 208435 - CC : 9819725 - E
 Siège Social : Abidjan - CÔTE D'IVOIRE. Adresse : 18, Rue Joseph ANOMA (Rue des Banques) - Abidjan
 Tél : +225 20 32 66 85 / 86, Fax : +225 20 32 66 84, Mail : brvm@brvm.org, Site Web : www.brvm.org

 Av. proche, rue en face de l'église Saint Michel allant vers Caboma, immeuble Comète lot 202 parcelle « d », Cotonou - BENIN 001 BP 8690 RP uca@ucasgi.com (229) 21 31 00 21 / 61 18 18 00 (229) 21 31 00 21 www.ucasgi.com	 Carré 211 St Michel immeuble SGI-Bénin 01 BP 4546 Cotonou. Tél : (229) 21 31 15 41 21 31 15 71	 Groupe BMCE BANK BOA CAPITAL SECURITIES Siège BOA Benin, Boulevard de France Tel : (229) 21315343/64182121	 SOCIETE DE BOURSE Immeuble de l'Africaine des Assurances Face à la Direction de l'Emigration Immigration 01 BP 8668 RP Cotonou contact@agi-agi.com +229 21318733 +229 21316065	 Avenue Steinmetz Face Immeuble Air Gabon 01 BP 6002 COTONOU BENIN Tél : (229) 21 31 88 35 / 21 31 88 36	 BIIC Financial Services Société de gestion et d'intermédiation Boulevard Saint Michel Immeuble Agence BIIC Dantokpa 01 BP. 7700 Cotonou Tél. +229 21324875 Tél. +229 21324876 sgibfs@biic-financialservices.com
--	--	---	---	---	---

Convergence des économies de l'Uemoa

Masse salariale : éléments budgétaires constitutifs et champ de couverture

Facteur clé dans la détermination des critères de convergence budgétaire, la masse salariale dont « la définition et le contenu » ont été régulièrement au cœur des rencontres sur les dossiers de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques au sein de l'Uemoa, du fait des disparités d'un pays à un autre, connaît désormais un cadrage. Sur proposition de la Commission de l'Uemoa et après avis du Comité des Experts statutaires, le Conseil des ministres de l'Union a adopté, à la date du 24 juin 2022, la décision N° 02/2022/CM/UEMOA portant définition et détermination du contenu de l'agrégat masse salariale dans les Etats membres de l'Uemoa, dont voici l'intégralité.



LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)

- Vu le Traité modifié de l'UEMOA notamment, en ses articles 16, 20, 21 et 67 ;
Vu l'Acte additionnel n° 01/2015/CEG/UEMOA du 19 janvier 2015 instituant un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité (PCSCS) entre les Etats membres de l'Union ;
Vu la Déclaration des chefs d'Etat et de Gouvernement du 27 avril 2020 sur le Pacte de convergence, de stabilité, croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'Union ;
Vu la Directive n°01/1996/CM/UEMOA du 16 juin 1996 relative à la mise en œuvre de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques des Etats membres de l'Union ;
Vu la Directive n°08/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE) au sein de l'UEMOA ;
Vu la Directive n°09/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Plan Comptable de l'Etat (PCE) au sein de l'UEMOA ;
Vu la Directive n°10/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) au sein de l'UEMOA ;
Vu la Recommandation n°02/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020 relative aux modalités de l'exercice de la surveillance multilatérale des politiques économiques des Etats membres de l'Union ;

Considérant la Déclaration de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, du 28 janvier 1999, sur le renforcement de la convergence et l'accélération de la croissance économique dans les Etats membres de l'UEMOA ;
Considérant les objectifs poursuivis par le mécanisme de la surveillance multilatérale des économies au sein de l'UEMOA ;
Constatant la divergence de contenu de l'agrégat masse salariale utilisé pour le calcul du ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales dans les Etats de l'Union ;
Soucieux d'assurer une comparaison pertinente des performances des économies des Etats membres à travers des critères de convergence calculés de manière harmonisée ;

Sur proposition de la Commission de l'UEMOA ;
Après avis du Comité des Experts statutaires, en date du 17 juin 2022 ;
DECIDE :
Article premier :
La présente Décision définit la notion et détermine les composantes de l'agrégat masse salariale utilisé pour le calcul des critères de convergence arrêtés dans le cadre de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques des Etats membres.

ANNEXE A LA DECISION N°02/2022/CM/UEMOA PORTANT DEFINITION ET DETERMINATION DU CONTENU DE L'AGREGAT MASSE SALARIALE DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

I. INTRODUCTION
Le 19 janvier 2015, un nouvel Acte additionnel portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité (PCSCS) entre les Etats membres de l'Union a été adopté par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA. Il fixe le nombre de critères de convergence à cinq (05) dont trois (03) de premier rang et deux (02) de second rang. Parmi les critères de second rang figure celui de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales dont la norme est fixée à un maximum de 35%. Compte tenu de la pertinence de ce critère, il a été maintenu à l'issue de la révision des critères de convergence. Outre les recettes fiscales, la masse salariale constitue un facteur clé dans la détermination de ce critère.

champ de couverture ainsi que la valorisation des avantages ou rémunérations en nature à y intégrer.
L'étude a souligné, comparativement à la note initiée en 2002, la persistance des disparités dans le contenu de la masse salariale, du champ de couverture et de la valorisation des rémunérations en nature. S'agissant du champ institutionnel, la plupart des Etats membres prennent en compte uniquement la masse salariale de l'administration centrale. Le champ institutionnel actuel de la masse salariale ignore ainsi une grande partie du secteur de l'administration publique tel que défini par les MSFP 2001 et 2014 et la Directive n°10/2009/CM/UEMOA portant TOFE.

Le temps au niveau de certains Etats et entre les Etats ne favorisent pas la maîtrise de son évolution et la fiabilité dans la comparaison des résultats. Cet exercice permettra d'anticiper et de corriger les divergences préjudiciables à la convergence des économies nationales. En outre, il contribuera à améliorer dans les comptes nationaux les estimations de la rubrique « rémunération des salariés » du secteur des administrations publiques et renforcer par conséquent la cohérence entre le secteur réel et le TOFE sur cet aspect.

II DEFINITION ET CONTENU DE LA MASSE SALARIALE
L'analyse des directives du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA montre qu'aucune référence n'est faite à la notion de masse salariale. Les terminologies « charges de personnel » et « rémunérations des salariés » y sont utilisées. La définition de la rémunération des salariés telle que précisée dans la Directive n°10/2009/CM/UEMOA portant TOFE permet de circonscrire de manière précise le concept de masse salariale. Pour rester conforme à la Directive, l'expression « rémunération des salariés » pourra être utilisée en lieu et place de la « masse salariale », les contenus des deux (2) notions étant identiques.

La rémunération des salariés est un concept et une mesure statistique (SCN 2008 et MSFP 2001). Le système SFP et le SCN utilisent les mêmes concepts à quelques exceptions près. Bien que la définition et la structure de la rémunération des salariés soient identiques dans les deux systèmes, la rémunération des salariés dans le système SFP n'inclut pas la rémunération des salariés engagés dans des activités de formation de capital pour compte propre, alors que le SCN inclut toutes les rémunérations.

Les salaires et traitements en espèces comprennent les éléments ci-après :
- les salaires ou traitements de base y compris les indemnités rémunérant les heures supplémentaires, le travail de nuit ou de week-end et les autres heures exceptionnelles ;
- les indemnités, notamment les indemnités d'expatriation, de fonction, de logement et de transport

- les salaires ou traitements payables aux salariés en arrêt de travail sur de courtes périodes par exemple, en congé (congés payés) ou du fait d'un arrêt temporaire de la production, sauf durant les arrêts de travail pour cause de maladie ou de blessure ;
- les suppléments de salaire annuels tel que les primes et les «13ème mois» et assimilés ;
- les paiements exceptionnels liés aux résultats d'ensemble faisant partie des dispositifs d'incitations ou les récompenses payées aux agents méritants ;

- les commissions et pourboires reçus par les salariés même lorsqu'ils sont payables directement au salarié par un tiers. Ils sont donc considérés comme étant payés par l'employeur au salarié.
Les éléments ci-après sont exclus des salaires et traitements :

- le remboursement des frais engagés par les salariés pour prendre leur fonction ou effectuer leur travail (achats d'outils, d'équipement ou de vêtements spéciaux), classés en utilisation de biens et services ;
- les frais de missions et les frais de voyages (transports et de communications) qui sont à classer comme des utilisations de biens et services ;
- les allocations familiales, les allocations de foyer, les indemnités de ménage, d'éducation ou toute autre indemnité en rapport avec les personnes à charge classées parmi les prestations sociales ;
- le paiement de salaires et traitements versés à taux pleins ou réduit aux salariés absents de leur travail pour cause de maladie, de dommages corporels accidentels ou de maternité classés parmi les prestations sociales ;
- les indemnités de départ classées parmi les prestations sociales ; et
- les indemnités versées aux salariés ou à leurs survivants en cas de perte d'emploi à la suite de licenciement, d'invalidité ou de décès accidentel classées parmi les prestations sociales.

III HARMONISATION DU CONTENU DE LA MASSE SALARIALE

III-1 Le champ institutionnel
La Directive N° 10/2009/CM/UEMOA portant TOFE au sein de l'UEMOA précise en son article 8 que, le champ couvert par le TOFE UEMOA est le secteur des administrations publiques composé de toutes les unités institutionnelles résidentes des administrations publiques, caractérisées essentiellement par la production de biens et services non marchands.

L'article 9 de ladite Directive précise que les unités d'administration publique sont regroupées en trois (3) sous-secteurs : administration centrale, administration locale et institutions de sécurité sociale. Il ressort de ces dispositions que le champ institutionnel de la rémunération salariale au sein de l'UEMOA concerne les catégories suivantes :
- l'administration centrale (ministères et institutions) y compris leurs établissements publics autonomes à caractère administratif et ISBL ;
- les collectivités locales y compris leurs établissements publics autonomes à caractère administratif et ISBL ;
- les institutions de sécurité sociale.

Les opérations doivent être enregistrées en base droits constatés c'est-à-dire lorsque la valeur économique est transformée, échangée, créée, transférée ou éteinte conformément à l'article 16 de la Directive portant TOFE. Les charges sont donc enregistrées au moment où ont lieu les activités ou événements créant l'obligation inconditionnelle pour les administrations publiques concernées de procéder à un paiement ou de céder des ressources.

En droits constatés, la rémunération des salariés est mesurée par la valeur de la rémunération en espèces et/ou en nature qu'un employé est en droit de réclamer de son employeur pour le travail accompli durant la période considérée, que cette rémunération soit payée d'avance, au moment où le travail est effectué ou après. Lorsque le travail réalisé n'a pas été rémunéré, l'unité doit passer une écriture au titre des autres comptes à payer. En revanche, dans le cas où le paiement a été effectué avant le travail lui-même, une écriture doit être enregistrée dans les autres comptes à recevoir jusqu'à ce que le travail soit effectué.

III-2 La nature des dépenses à considérer

III-2-1 Rémunérations en espèces

En vertu des dispositions des Directive N° 06/2009/CM/UEMOA, N° 8/2009/CM/UEMOA, N° 09/2009/CM/UEMOA et N° 10/2009/CM/UEMOA, les éléments constitutifs des charges de personnel payés en espèces comprennent les postes suivants :

- 21 Rémunération des salariés
211 Salaires et traitements
2111 Salaires et traitements en espèces
2112 Salaires et traitements en nature
212 Cotisations sociales
2121 Cotisations sociales effectives
2122 Cotisations sociales imputées ou fictives

Les cotisations sociales quant à elles, devront être ventilées en cotisations sociales effectives et cotisations sociales imputées. Il s'agit ici uniquement des cotisations sociales d'employeur au profit des salariés, la part employée étant prise en compte dans les traitements et salaires.

III-2-2 Avantages en nature

Les avantages en nature ci-après, mis à la disposition des agents publics et assimilés sont à comptabiliser dans la masse salariale :

- le logement ou l'hébergement de nature à pouvoir être utilisé par tous les membres du ménage auquel appartient le salarié ;
- les services de véhicules ou d'autres biens durables destinés à l'usage personnel des salariés ;
- les biens et services produits par l'employeur lui-même, comme les voyages gratuits dans les avions ou trains de l'Etat ;
- les services de transport entre le domicile et le lieu de travail, le stationnement gratuit ou subventionné, lorsqu'ils seraient normalement à payer ;
- les gens de maison ;
- la valeur des intérêts auxquels renoncent les employeurs lorsqu'ils accordent des prêts aux salariés à taux réduits, voire à taux zéro, pour l'achat de logements, de véhicules, de meubles ou d'autres biens et services ;
- les titres d'actions gratuites ou options sur titres distribués aux salariés (cas de l'élargissement du champ aux sociétés publiques).

II. IV METHODES DE VALORISATION DES AVANTAGES EN NATURE

IV-1 Mise à disposition de l'employé de biens loués ou de services payés par l'administration

En cas de mise à la disposition de l'agent des biens immeubles ou meubles loués par l'administration, les montants des frais de location accusés par les contrats y afférents sont comptabilisés à titre de rémunération. En cas de prise en charge de dépenses de prestation de services comme les frais de gardiennage, de communication, d'eau, d'électricité etc. ainsi que les dépenses des personnels de maison, il est comptabilisé les montants desdites dépenses. Pour le cas des personnels de maison, les dépenses à comptabiliser comprennent les salaires bruts augmentés des charges de cotisations sociales obligatoires dues.

IV-2 Mise à disposition de l'employé de biens appartenant à l'administration

Lorsqu'il est mis à disposition de l'employé de biens immeubles ou meubles appartenant à l'administration, le montant des dépenses correspondant à la valeur de ces avantages en nature est déterminé de manière forfaitaire ainsi qu'il suit : Valeur forfaitaire annuelle = (prix d'acquisition du bien) x5%.

V. TABLEAU SYNTHETIQUE DU CONTENU DES SALAIRES ET TRAITEMENTS EN ESPECE ET EN NATURE

Table with 2 columns: I-Eléments à inclure dans les salaires et traitements, II-Eléments à exclure des salaires et traitements. Rows include A-Rémunérations en espèces, B-Avantages en nature, and C-Titres d'actions gratuites.

Photographie à l'ère des Smartphones

Quand une avancée menace un métier de disparition

Chaque avancée de la science engendre d'une manière ou d'une autre, des conséquences sur la vie de l'humanité. Cela semble se confirmer avec les Smartphones qui tendent à faire oublier la photographie et les professionnels de cet art, jadis, très prisé.

Il y a de cela quelques années, c'est de notoriété publique que lorsque le photographe du quartier ou de la ville ne vient pas, la manifestation (mariage, anniversaire, obsèques, sorties pédagogiques, baptêmes, soutenances) ne démarre pas. C'est lui qui devrait immortaliser les instants. C'était indispensable. Ce professionnel se voyait accorder une place de choix dans le dispositif de déroulement de toutes manifestations. C'était son métier. Il l'exerçait pour donner satisfaction mais aussi et surtout, pour subvenir à ses besoins fondamentaux. Ils étaient souvent, à la fois photographe et cameraman. Ils prenaient donc au même moment, les photos et les vidéos. De nos jours, à cause des Smartphones, les téléphones intelligents conçus pour fonctionner en multimédia, le photographe cesse d'être indispensable. Le Smartphone présente d'ailleurs plusieurs avantages selon les utilisateurs. « Depuis que je suis en train d'utiliser mon Smartphone, je ne suis plus jamais allé



voir un photographe pour me prendre des vues », a fait savoir Alassane Abdel-Kader, un vendeur de friperie. Il précise que grâce à cet outil (Smartphone), il photographie lui-même et partage ses articles dans les forums de réseaux sociaux et sur statut WhatsApp pour attirer la clientèle. De même, Amadou Ganiou Salami, vendeur de produits vivriers a laissé entendre que l'utilisation des Smartphones est d'une importance capitale aujourd'hui. « On peut faire des vidéos, des photos, les enregistrer et les regarder plus tard, c'est mieux d'utili-

ser son Smartphone pour ces services que d'appeler un photographe », a-t-il confié. Il estime qu'avoir un tel appareil et aller demander les services d'un photographe est un gâchis sauf en cas de photos d'identité. Pour les jeunes rencontrés, « le Smartphone permet de sauvegarder son intimité, même si ces derniers ignorent encore les risques de propagation incontrôlée de leurs images dans le monde. » On fait le genre de photo qu'on désire et on l'envoie à qui l'on veut », ont justifié très à l'aise en pleine connexion internet, quelques jeunes,

collés à leurs appareils à la bibliothèque CAEB de Djougou. Si les Android sont leur préférence, ce n'est pas forcément pour faire des photos ou prendre des films professionnels. C'est pour éviter aussi toute fuite de secret. « Alors que le photographe prend les photos où vous êtes dans une position indélicade ou avec un groupe dont les parents vous ont déjà interdit la compagnie, c'est déjà une violation de nos droits de discrétion », soulignent les adolescents au sujet de l'utilité de ces appareils portables. Ils font aussi ressortir « l'aspect lié au transfert facile des données à partir d'un Smartphone pour l'usage de son choix ». La gloire de la photo numérique sur les cendres du métier de photographe... Pour les utilisateurs de ces appareils qui ont révolutionné le monde, le changement est irréversible et on ne peut plus continuer à solliciter le photographe. Mais les photographes de profession n'apprécient pas la chose de cette manière. Selon Yacoubou Aminou,

président des photographes de la Commune de Djougou, l'avènement des Smartphones a porté un coup à ce métier qui, entre-temps, a permis aux photographes de subvenir à leurs besoins. « La technologie a évolué et tout photographe doit aller à l'école de la technologie afin de concurrencer avec ces téléphones portables qui font tout désormais », a-t-il conseillé. Face à cette concurrence de taille à l'ère du numérique et de la digitalisation, où il est difficile pour tout photographe de faire face à ses problèmes, Yacoubou Aminou pense qu'il faut mener d'autres activités. « Nous devons créer d'autres choses pour accompagner la photographie, aujourd'hui, sinon nous risquons de mourir de faim et de perdre nos femmes », a martelé ce professionnel du 8ème art. « Ces appareils portables ont pris la surface, ça nous a ruiné, je n'ai plus jamais fait un album photos à quelqu'un, on ne sait plus quoi faire », a regretté le président des photographes professionnels

de Djougou, précisant que c'était un métier enviable qui permettait à tout photographe de satisfaire ses besoins vitaux. Ne pouvant pas rester les bras croisés, Yacoubou Aminou essaie de développer autres méthodologies qui lui procurent de l'argent. Beaucoup de collègues photographes se sont reconvertis dans d'autres métiers comme conducteur de taxi-moto appelé Zémidjan. Il a profité de l'occasion pour appeler les autorités à divers niveaux pour que quelque chose soit fait en vue de permettre aux photographes de profession de jouir de leurs métiers. Les Smartphones, semblent mettre au garage ou sonner le glas de la disparition du métier de photographe. Vivement que l'Etat intervienne dans le domaine pour sauver ce métier dont le géniteur a pour nom Nicéphore Niépce afin de garantir un avenir meilleur pour les jeunes qui suivent des formations dans ce secteur dans les écoles.

Emmanuel Akakpo
(Br Atacora-Donga)

HOROSCOPE finance

Bélier Au cours de cette journée un peu chancelante, gardez-vous de toute spéculation ; laissez ce genre de risque aux aventuriers professionnels. Regardez-y à deux fois avant de prêter de l'argent à des personnes qui ne sont pas tout ce qu'elles s'efforcent de paraître. Certains natifs tireront profit d'un second métier ou d'un passe-temps.

Taureau Avec Mercure dans votre camp, vous n'aurez aucun mal à équilibrer votre budget, et pourriez même bénéficier d'un apport d'argent imprévu et... bienvenu. Neptune, l'un des astres qui dirigent pour vous le plan financier, travaillera de concert avec Saturne, une planète d'organisation, ce qui vous aidera à agir en excellent gestionnaire.

Gémeaux Côté argent, il faudra vous serrer la ceinture. Si vous vous laissez aller à multiplier les dépenses superflues, l'équilibre de votre budget ne tardera pas à être compromis.

Cancer Vous allez probablement dépenser sans compter et pas toujours à bon escient. Ne soyez pas aussi large : on va finir par abuser de votre gentillesse. Sachez que l'estime et l'amitié ne s'achètent pas. Comptez plutôt sur vos compétences et vos qualités de cœur.

Lion Avec l'appui musclé de Neptune en bons aspects, vous passerez une journée sans problème financier et pourrez même espérer des rentrées conséquentes ou une prime quelconque. Si votre métier touche de près ou de loin la joaillerie, faites preuve de vigilance et de prudence dans vos diverses transactions.

Vierge Pluton, en aspect harmonieux, devrait jouer positivement pour vous en matière financière, vous aidant à augmenter vos revenus, à choisir de meilleurs placements, et à vous lancer dans des investissements rentables. Pour quelques natifs, un héritage est possible.

Balance Autant le préciser tout de suite : cette configuration de Saturne n'augure rien de fameux dans le secteur finances. Au mieux, elle vous contraindra à accepter une période de restriction. Au pire, elle va provoquer de nombreux retards dans des rentrées d'argent, ce qui vous obligera à refaire vos comptes. En attendant que la situation se rétablisse, ce qui ne saurait tarder, essayez de ne pas en faire une maladie.

Scorpion Resserrez les cordons de votre bourse, sinon vous craquerez pour un oui pour un non. Et ce ne sera vraiment pas le moment ! D'autres dépenses, indispensables celles-là, vont se présenter : tâchez d'y faire face.

Sagittaire Sur le plan financier, votre côté plutôt rêveur et insouciant pourra vous faire rater d'excellentes occasions que vous offrira Saturne. Aussi serait-il utile, en cette journée, de vous adjoindre l'aide d'une personne plus réaliste et plus compétente.

Vendredi 1er Avril 2022

L'environnement astral de la présente journée pourra vous ouvrir l'appétit pour les gains pécuniaires au point de dépasser tous vos espoirs. La spéculation, en particulier, sera très alléchante et, pour une fois, vous feriez bien de succomber à la tentation. On ne peut évidemment prétendre que l'opération se fera sans risques, mais ceux-ci seront acceptables si vous savez vous cantonner dans les limites raisonnables.

Capricorne La Lune en cet aspect vous donnera de la combativité, mais aussi un besoin de satisfaire toutes vos envies de luxe et de prodigalité. Soyez raisonnable : évitez les dépenses inutiles, pour ne pas vous priver du nécessaire.

Verseau Votre jugement en matière de finances sera obnubilé aujourd'hui par l'action hostile de Pluton mal aspecté. Vous risquez fort de faire une mauvaise évaluation de la conjoncture. Ce ne sera donc pas le moment de vous lancer dans des spéculations trop importantes.

Poissons Soyez d'une extrême prudence dans vos dépenses, en particulier si elles impliquent un emprunt de longue durée. Les dettes sont faciles à contracter et les dépenses plus faciles encore à effectuer, mais les remboursements seront plus pénibles qu'il n'y paraît : voilà le piège qui vous attend ! Et tout le monde sait aussi que "les dettes réduisent l'homme libre en esclavage" (Publilius Syrus).

L'économiste

Premier Quotidien Economique du Bénin

Journal spécialisé d'information d'analyse et d'investigation

économique, financière et boursière Edité par l'Agence de Communication "CHEZ VOUS"

N° 0997 MISP / DC / SG / DAI / SCC du 25 / 10 / 2007

Sikèdodji zone résidentielle, 2^{ème} rue à droite en quittant le carrefour Marina pour la Mairie de Cotonou, carré N°83

Email : leconomistbenin1@gmail.com

Site : www.leconomistbenin.com

Directeur Général

Léonard DOSSOU

(00229) 95 429 626 / 97 096 417

Assistant du Directeur Général

Calixte ADIYETON

(66 232 545)

Secrétaire caissière

Ella Viviane HOUHOMEGAN (97 14 85 43)

Directeur de publication

Jules AFFODJI

Rédacteur en chef

Calixte ADIYETON

(66 232 545)

Secrétaire de rédaction

Abdul Wahab ADO

(66656265)

Rédacteurs

Nestor DEHOUNDI

Félicienne HOUËSSOU

(96 92 43 46)

Bidossessi WANOU

(67 20 33 27)

Sylvestre TCHOMAKOU

Hubert DOSSOU

Falco Vignon

Raoul Gandaho

(Correspondant Ouémé Plateau)

Mouhamed Bouhari SAÏDOU

(Br. Borgou/Alibori)

Jules Daniel Mahuto

(Correspondant Zou-colline)

Modeste COCO (Consultant)

Représentant de l'Economiste du

Bénin en Europe, Bureau de Paris:

Franck Vial, correspondant France

de l'Economiste du Bénin

Tel +330671790990

Mail : eco.benin.paris@gmail.com

Directrice commerciale

Rigel BATCHO

(69190880)

Graphiste

Gisèle NOUDAÏKPON

(62323855)

Santé

De nombreux réfugiés et migrants demeurent dans la vulnérabilité

Les résultats en matière de santé de millions de réfugiés et de migrants en situation de vulnérabilité, sont moins bons que ceux des communautés qui les accueillent, en particulier là où les conditions de vie et de travail sont mauvaises. C'est ce qui ressort du premier rapport mondial de l'OMS sur la santé des réfugiés et des migrants.

● Félicienne HOUËSSOU

L'atteinte des objectifs de développement durable liés à la santé reste très peu probable. Un rapport de l'OMS peint la situation en noire et montre des résultats déplorables en matière de santé de nombreux réfugiés et migrants vulnérables. Les mauvais résultats en matière de santé en ce qui les migrants s'expliquent par les répercussions des insuffisances de plusieurs déterminants de la santé, comme l'éducation, le revenu, le logement et l'accès aux services, que viennent aggraver les obstacles linguistiques, culturels, juridiques et autres et les relations qui unissent tous ces facteurs tout au long de la vie. Selon le Dr Tedros, Directeur général de l'OMS, ce rapport plaide en faveur d'une action urgente et collective pour veiller à ce que ces populations puissent accéder à des services de santé qui tiennent compte de leurs besoins. « On compte aujourd'hui environ un milliard de migrants dans le monde, soit près d'une personne sur huit. L'expérience de la migration est un déterminant clé de la santé et du bien-être et dans de nombreuses sociétés, les réfugiés et les migrants restent parmi les membres qui sont les plus vulnérables et reçoivent le moins d'attention... Ce rapport illustre la



nécessité pressante de s'attacher aux causes profondes de la mauvaise santé et de réorienter radicalement les systèmes de santé pour les adapter à un monde de plus en plus en mouvement », a-t-il expliqué.

Le rapport réaffirme que parmi les 169 millions de travailleurs migrants dans le monde, beaucoup occupent des emplois salissants, dangereux et exigeants et qu'ils sont plus exposés au risque d'accidents du travail, de lésions professionnelles et de problèmes de santé liés à leur emploi que leurs homologues non migrants. Le rapport a mis en évidence de profondes lacunes dans les données et les systèmes d'information sanitaire en ce qui concerne la santé des réfugiés et des migrants. La Dre Zsuzsanna Jakab, Directrice générale adjointe de l'OMS souligne qu'il est impératif d'en faire davantage pour la santé des réfugiés et des migrants. « Nous avons besoin de systèmes solides de collecte

et de suivi des données qui représentent véritablement la diversité de la population mondiale et l'expérience que vivent les réfugiés et les migrants dans le monde entier, des systèmes capables d'orienter des politiques et des interventions plus efficaces », a-t-il déclaré. L'absence de données sur la santé des réfugiés et des migrants comparables d'un pays à l'autre et dans le temps entrave souvent l'élaboration de politiques propices à l'équité en santé, mais il existe des politiques et des cadres qui tiennent compte des besoins sanitaires des réfugiés et des migrants et qui y répondent. Le rapport met en avant les formidables contributions des agents de santé réfugiés et migrants dans le cadre de la riposte en première ligne à la COVID-19 dont l'une des plus remarquables a concerné plusieurs pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Sports

Le festival international d'Aïkido s'invite à Parakou

La ville de Parakou accueille très bientôt le "Grand Festival d'Aïkido". Une initiative du Mugaijuku, école d'Aïkido regroupant un réseau d'une vingtaine d'associations sportives couvrant le territoire national et dont l'objectif sera surtout de faire connaître cette discipline peu connue de la population béninoise. Face aux médias, le comité d'organisation a donné des détails sur l'importance de ce rendez-vous international.

Du 12 au 15 août prochain, la cité des Koubourou sera le lieu de rencontre des pratiquants de l'Aïkido dans la sous-région. Art martial important dans l'apprentissage de l'auto-défense à mains nues, l'Aïkido attire de plus en plus de pratiquants au Bénin. Ainsi ce festival international sera l'occasion de promouvoir encore plus cette discipline à travers plusieurs activités. A en croire Joachim Dakpogan, instructeur d'Aïkido et Président du comité d'organisation, « l'objectif principal de cette rencontre est de rassembler les pratiquants d'Aïkido de l'Afrique de l'Ouest dans un cadre de retrouvailles, d'ambiance et

de partage pratiques et techniques ». Plusieurs séances d'échanges seront donc au menu afin de faire un état des lieux de l'évolution de l'Aïkido au Bénin et dans la sous-région.

A sa suite, Sèna Charline Gahou, Instructrice d'Aïkido à l'école Mugaijuku, de remercier. En expliquant brièvement ce qu'est l'Aïkido et son importance, elle invite la population à venir découvrir cet art martial. Elle pense que c'est le moment de s'y adonner, vu le contexte d'insécurité qui guette aux frontières du pays.

« L'Aïkido est un art martial moderne. Art de combat, il permet de se défendre à mains nues, contre un ou

plusieurs adversaires, armés ou non armés, il marque une grande évolution par rapport aux autres arts traditionnels purement physiques en cherchant à dissuader l'adversaire et à neutraliser son intention agressive plutôt qu'à l'abattre », a-t-elle expliqué. Le festival se déroulera dans l'enceinte de l'Université de Parakou. Il connaîtra la participation de pays de la sous-région à savoir du Bénin, du Niger, du Mali, du Burkina-Faso, du Togo, de la Côte d'Ivoire, du Nigéria, du Ghana et du Sénégal.

Mouhamed Bouhari
SAÏDOU (Correspondant
Borgou-Alibori)

Sécurité alimentaire

4 mesures urgentes à prendre, selon les experts

En juin 2022, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë est passé à 345 millions dans 82 pays, selon le Programme alimentaire mondial (PAM). Une situation qui suscite une vague de mobilisation à travers le monde entier. A ce titre, des experts de grandes institutions internationales proposent quatre mesures d'orientation.

● Félicienne HOUËSSOU

Le doublement des prix des engrais au cours des douze derniers mois, dû au niveau sans précédent des prix de produits tels que le gaz naturel, complique la réponse sur le plan de l'offre alimentaire. Les stocks mondiaux n'ont pas cessé d'augmenter. De plus, la marge de manœuvres budgétaires des gouvernements est déjà fortement limitée à la suite de la pandémie de COVID-19. Au-delà du court terme, le changement climatique a une incidence structurelle négative sur la productivité agricole dans de nombreux pays. Dans une déclaration conjointe sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, des dirigeants issus de cinq grandes institutions internationales formulent en quatre points une action urgente pour faire face à la crise mondiale de la sécurité alimentaire. Il s'agit du Fonds monétaire international (FMI), du Groupe de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du PAM. « Pour éviter de nouveaux revers dans la réalisation des objectifs de développement durable, il convient de prendre des mesures à court et à long terme dans quatre domaines clés : la fourniture d'une aide immédiate aux personnes vulnérables, la facilitation du commerce et de l'approvisionnement international en denrées alimentaires, la stimulation de la production, et l'investissement dans une agriculture résiliente au changement climatique », peut-on lire dans la déclaration.

Fourniture d'une aide immédiate aux personnes vulnérables

Il est primordial de renforcer rapidement les filets de sécurité pour les ménages vulnérables au niveau national et de veiller à ce que le PAM dispose de ressources suffisantes pour servir les plus démunis. Les opérations du PAM devraient être facilitées par des mesures telles que la récente décision des membres de l'OMC de ne pas imposer de restrictions à l'exportation sur ses achats de nourriture à des fins humanitaires. A moins qu'elles ne soient bien ciblées, les subventions énergétiques et alimentaires sont coûteuses et inefficaces. Elles devraient être remplacées par des transferts monétaires destinés uniquement aux plus vulnérables. Au fil du temps, des systèmes de protection sociale efficaces peuvent être étendus pour bénéficier à davantage de personnes. Les meilleurs systèmes intègrent un ciblage précis et appliquent des méthodes efficaces d'inscription, de prestation et de paiement, qui s'appuient sou-



vent sur la technologie.

Facilitation du commerce et de l'approvisionnement international en denrées alimentaires

À court terme, la libération des stocks, selon les besoins et dans le respect des règles de l'OMC, et la recherche d'une solution diplomatique pour évacuer les céréales et les engrais actuellement bloqués en Ukraine, contribueront à résoudre le problème de la disponibilité et de l'accessibilité financière des denrées alimentaires. Il est essentiel de faciliter les échanges et d'améliorer le fonctionnement et la résilience des marchés mondiaux de l'alimentation et de l'agriculture, notamment des céréales, des engrais et d'autres intrants de production agricole, comme le souligne la Déclaration ministérielle de l'OMC sur la réponse urgente à l'insécurité alimentaire. La crise de 2008 nous a appris que l'imposition de restrictions commerciales mondiales entraîne directement une hausse des prix des denrées alimentaires. La levée des restrictions à l'exportation et l'adoption de procédures plus souples d'inspection et d'octroi de licences contribuent à limiter les ruptures d'approvisionnement et à faire baisser les prix. Il sera essentiel d'accroître la transparence par le biais de notifications à l'OMC et d'améliorer le suivi des mesures commerciales.

Stimulation de la production

Il est nécessaire de prendre des mesures pour encourager les agriculteurs et les pêcheurs à renforcer la production alimentaire durable — tant dans les pays en développement que dans les pays développés — et à améliorer les chaînes d'approvisionnement qui les relient aux huit milliards de consommateurs du monde. Pour cela, il faut que les engrais, les semences et les autres intrants soient abordables et que le secteur privé soit le principal acteur de ces marchés. Fournir un fonds de roulement aux producteurs compétitifs est également une priorité majeure.

À l'avenir, la diffusion par la FAO, le Groupe de la Banque mondiale et d'autres parties prenantes de connaissances sur les pratiques optimales sera essentielle pour accroître l'utilisation efficace des engrais grâce au déploiement rapide de cartes pédologiques, de services de vulgarisation et de technologies agricoles de précision. Les producteurs disposeront ainsi d'un savoir-faire indispensable pour maintenir les niveaux de production et promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles.

Investissement dans une agriculture résiliente face au changement climatique

Il est essentiel de soutenir les investissements résilients dans les capacités agricoles et d'apporter un appui à l'adaptation au changement climatique aux petites exploitations, aux systèmes alimentaires et aux technologies climato-intelligentes pour développer une agriculture résiliente et intelligente face au changement climatique qui garantira une production régulière dans les années à venir. Il est également important de travailler à la définition de normes et de règles pour la sécurité sanitaire des aliments et les infrastructures de la chaîne de valeur (installations de stockage et de refroidissement, infrastructures bancaires et d'assurance) afin d'accroître l'accès et réduire les inégalités.

« Nous appelons les pays à renforcer les filets de protection sociale, à faciliter le commerce, à stimuler la production et à investir dans une agriculture résiliente. Il faudrait recenser les besoins spécifiques des pays et les définir à travers un processus national qui mobilise des investissements de banques multilatérales de développement... Et nous nous engageons à travailler ensemble pour appuyer ce processus par le biais de l'Alliance mondiale pour la sécurité alimentaire... », rassurent les signataires du document que sont la directrice générale du FMI, Kristalina Georgieva, le président du Groupe de la Banque mondiale, David Malpass, la directrice générale de l'OMC, Ngozi Okonjo-Iweala, le directeur général de la FAO, Qu Dongyu, et le directeur exécutif du PAM, David Beasley.



Avec le soutien de l'honorable **Chantal AYI**, Éluée BR de la 16ème circonscription. Maraine de la soirée



PRÉSENTE

L'AUBE NOUVELLE

DÎNER-CONCERT DE L'INDÉPENDANCE

AVEC

MARION AKPO

CHANTEUR D'OPÉRA

AU PROGRAMME

CHANSONS
RÉTRO
BÉNINOISES

BUFFET
LES DÉLICES
DU BÉNIN

DIMANCHE 31 JUILLET 2022 | 19H 30

PASS SINGLE 15000 F CFA **PASS COUPLE 25000 F CFA** **DRESS CODE TENUE LOCALE**

Disponible au **95693333**

GUESTS



MISS ESPOIR



GOPAL DAS



ELIFAZ

... et quelques autres artistes.



COSY POOL, EN FACE DU SUPERMARCHÉ BSS NON LOIN DE L'AÉROPORT CARDINAL BERNARDIN GANTIN DE COTONOU



BLACK 3 FEELINGS

